

dernière; c'était, je crois, en réponse à une question du représentant d'Assiniboia (M. Argue). Je répète cette déclaration, maintenant que la nécessité d'entendre les exposés des points de vue des provinces constitue l'unique raison qui empêche la Commission d'accélérer la marche de cette enquête. Tant que les provinces n'auront pas exposé leurs points de vue, comment l'enquête peut-elle niveler le tarif-marchandises?

Lorsque la Commission royale sur les transports aura déposé son rapport, peut-être la Commission de transports possédera-t-elle assez de renseignements pour rendre un jugement. Je l'ignore. Mais j'imagine qu'elle voudra entendre les observations et les thèses des provinces. La chose est actuellement impossible parce que les provinces plaident devant la commission royale. Dans l'entretemps, la Commission étudie le régime des lettres de voiture. C'est toute une étude, et elle va exiger un certain temps parce qu'on ne l'a jamais entreprise au Canada. On m'apprend qu'une enquête de ce genre n'a jamais été effectuée aux États-Unis ni en Grande-Bretagne. Elle suppose beaucoup de travail. Les commissaires des transports m'ont déclaré qu'il serait impossible d'uniformiser les tarifs-marchandises par tout le Canada tant qu'on n'aura pas entrepris une enquête de ce genre. Je dois me contenter de signaler à l'honorable député que la commission a l'intention d'étudier la question de l'uniformisation des tarifs. On ne l'a pas fait depuis 1926. Le Gouvernement et la commission estiment qu'il y aurait lieu de le faire maintenant.

M. Green: Alors, une fois que la commission royale d'enquête sur le transport aura présenté son rapport, la Commission des transports entreprendra une enquête générale sur l'ensemble des tarifs-marchandises. Est-ce bien ce que le ministre entend?

L'hon. M. Chevrier: Oui. J'ajoute que la Commission a même commencé ce travail.

M. Green: Alors . . .

L'hon. M. Chevrier: Elle étudie présentement la liste des marchandises, ce qui est passablement long.

M. Green: Les provinces ont-elles l'intention de soumettre leur opinion à la Commission des transports au sujet de cette enquête générale?

L'hon. M. Chevrier: Je ne saurais dire, mais je suppose qu'elles le feront probablement.

M. Green: Le ministre croit-il la Commission des transports en mesure d'entreprendre une enquête sérieuse et approfondie?

[L'hon. M. Chevrier.]

die? Son personnel possède-t-il les aptitudes requises pour s'acquitter de la tâche? Ne l'oublions pas, une de ses décisions a été renversée par le cabinet en 1948, et une autre par la Cour suprême du Canada, l'an dernier. La Commission est de nouveau dans l'embarras par suite de la décision qu'elle a rendue récemment. Le ministre peut-il me dire si, de l'avis du Gouvernement, la présente Commission des transports et son personnel sont en mesure de conduire comme il convient une enquête générale sur la question des tarifs-marchandises?

L'hon. M. Chevrier: C'est certes mon opinion. Elle s'appuie sur ce qu'en 1926, la Commission s'est bien acquittée de l'enquête sur le régime des tarifs-marchandises qui existait alors au pays. Il s'agissait, si je ne m'abuse, d'uniformiser les tarifs. Quant au personnel, aux spécialistes en questions tarifaires, en statistiques et ainsi de suite, j'estime que la Commission est en meilleure posture maintenant qu'elle ne l'était alors. Il ne m'appartient pas de comparer ses fonctionnaires de l'heure actuelle avec ceux d'une autre époque. Je ne m'y hasarderais pas, mais comme le député m'a demandé mon avis, j'affirme que, selon moi, la Commission est en mesure de faire une enquête impartiale et approfondie.

M. Coldwell: Étant donné tout ce qui s'est dit en cette enceinte et ailleurs au Canada au sujet des tarifs-marchandises et des transports en général, il me semble que le moment est venu pour le Gouvernement et la Chambre de se pencher sur l'ensemble du système de transports au Canada. Voici ce que je veux dire. Nous abordons la question par bribes. Nous ne nous attaquons pas au problème. Je ne voudrais pas tenir des propos irréguliers du fait des enquêtes présentement en cours, mais vu les propositions du président des chemins de fer Nationaux du Canada, vu l'inquiétude qui règne partout au pays et notamment dans les Prairies et la Colombie-Britannique au sujet de l'augmentation des tarifs de transport, vu le fléchissement du trafic ferroviaire et la concurrence que fait aux chemins de fer le transport routier, qui leur enlève leurs meilleurs clients, vu l'état de dépendance dans lequel se trouvent certaines régions du pays relativement au transport de certaines denrées lourdes telles le blé, le charbon, et le reste, il me semble qu'il est temps que la Chambre des communes et le Gouvernement s'attaquent au fond du problème du transport et essaient de corriger les injustices accablantes qui existent en ce moment et de doter le Canada d'un programme qui nous assu-